



Caution station total pompe automatique

Par **Ruslan Plantin**, le **28/09/2015 à 08:17**

Bonjour.

Après avoir mis de l'essence sur une station Total en utilisant une pompe automatique, en plus des 20 € que j'ai mis, ils ont débité mon compte de 129€ supplémentaires. Quand je les ai contacté, on m'a expliqué que c'est une sorte de caution que l'on prélève à chaque fois que l'on utilise les pompes automatiques, et l'argent sera remboursé dans 24 h. Est-ce qu'ils ont droit de le faire? En plus cela me paraît bizarre, car je n'ai jamais eu des cas pareils quand j'utilisais ces pompes précédemment.

Par **janus2fr**, le **28/09/2015 à 08:30**

Bonjour,

C'est une pratique courante avec les pompes à essence, mais généralement, vous ne vous en apercevez pas.

Dès que vous vous servez, il est opéré une réservation sur votre carte bancaire du maximum autorisé au service.

Ensuite, il est procédé à une régularisation, cette somme est libérée et le juste paiement correspondant à l'achat est pris. Cela prend effectivement 24 heures.

Durant ces 24 heures, bien que la somme ne soit pas réellement débitée de votre compte, vous ne pouvez plus vous en servir.

C'est assez facile à comprendre. Vous arrivez devant la pompe, vous mettez votre CB dans le lecteur et vous validez votre transaction. A ce moment là, la machine doit s'assurer que votre compte est suffisamment approvisionné, mais elle ne sait pas combien d'essence vous allez prendre. Elle fait donc une interrogation pour la quantité maximale que la pompe peut délivrer. Pour éviter cela, il faudrait que la pompe vous demande dès le début combien d'essence vous allez mettre. Certaines ont cette fonctionnalité...

Par **Ruslan Plantin**, le **28/09/2015 à 08:37**

Merci pour les explications, mais ne devraient-ils mettre au courant les consommateurs avant de bloquer ainsi notre argent?